

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-629/SG/FIN accordant une subvention de deux cent mille francs Djibouti (200.000 F.D.) à la Maison d'Afrique.

n° 69-629/SG/FIN

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
18 avril 1969

Numéro JO
n° 10 du 10/05/1969

Date du numéro
10 mai 1969

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de deux cent mille francs Djibouti (200.000 FD.) est accordée à la Maison d'Afrique à titre de participation à ses dépenses de fonctionnement (années 1968et 1969). La dépense susvisée sera imputée au chapitre 28, article 2, paragraphe 8, de l'exercice 1969 du budget local pour 100.000 FD. et à l'article 4 (ex-clos) pour les autres 100.000 FD. (1968).